



Blocage d'argent pour charges

Par **CHRISTALINE**, le **04/11/2010** à **14:57**

Bonjour,

Je suis propriétaire occupant d'un appartement deux pieces

A l'appel de charges du deuxième trimestre 2010 la société qui relève les compteurs d'eau m'a imputée par erreur 2117.50 € en plus de consommation erreur sur les chiffres

Après avoir envoyé par fax le relevé des compteurs d'eau correctement

,le syndic devait remettre nos charges à zéro

A ce jour appel des charges du 4ème Tr 2010 nous sommes toujours débiteur de plus de 2000.00 €

De plus nous avons eu un dégât des eaux causé par la colonne descendante de la résidence qui a transformé mon séjour en salle de Skate board

L'expert de mon assurance qui est passé et qui a envoyé un courrier au syndic pour lui dire que cela était de sa responsabilité

Toujours sans nouvelles

Puis - je fais bloquer les sommes réclamées pour l'appel de charges afin de faire comprendre au syndic de faire son travail correctement

Dans l'attente d'une réponse de votre part

Cordialement

Mme QUENTIN